



Commune de Donneloye
Conseil Général

CONVOCAATION

Les citoyennes et citoyens de Donneloye sont convoqués en assemblée
ordinaire du Conseil Général le

mercredi 21 juin 2017, à 20 h. précises, à la Grande Salle de Donneloye

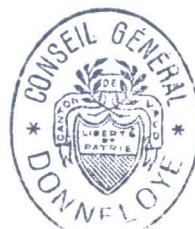
Ordre du jour :

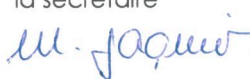
- 1) Excusés – Appel
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2016
- 4) Assermentation des nouveaux membres
- 5) Communications du Président du Conseil Général
- 6) Communication de la Municipalité
- 7) Préavis No 1/2017 – Comptes et gestion 2016
Rapport de la Commission des Finances et Gestion
- 8) Préavis No 2/2017 – Arrêté d'imposition pour l'année 2018
Rapport de la Commission des Finances et Gestion
- 9) Préavis No 03/2017 - Adoption des statuts et adhésion à l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois : rapport de la Commission ad'hoc-
- 10) Préavis No 04/2017 – Extension des réseaux haut débit sur la Commune de Donneloye – participation aux frais: rapport de la Commission des Finances et Gestion
- 11) Préavis No 05/2017 - Création d'une place de jeux à Gossens – demande d'un crédit de construction: rapports de la Commission ad'hoc et de la Commission des Finances et Gestion
- 12) Préavis No 06/2017 - Réfection du Chemin des Ecoliers à Gossens – demande d'un crédit de construction: rapport de la Commission des Finances et Gestion
- 13) Préavis No 07/2017 – Adoption du règlement de la Zone réservée: rapport de la Commission ad'hoc
- 14) Interventions individuelles et divers

Les préavis municipaux, le procès-verbal du 6.12.2016 sont à la disposition des membres du Conseil Général sur le site communal www.donneloye.ch ou sur demande au bureau communal. Les comptes 2016 et le rapport de la commission de gestion peuvent être consultés au bureau communal à partir du 12.06.2017.

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Murielle Jaquier

Merci de vous excuser auprès de la secrétaire (079 813 87 32)
ou du président (024 433 11 26)